

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PIERRE-DE SAUREL MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 14 décembre 2021, à 19 h 30, à la Mairie, au 1111, rue du Parc et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine
Madame Marilyne Pichette
Monsieur Martin Évangéliste
Monsieur Martin Larivière
Monsieur René Courtemanche
Monsieur Denis Dugas
Monsieur Guy Nadon

Maire
Conseillère
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Est aussi présent : Monsieur Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Ordre du jour

- 1. Moment de réflexion
- 2. Ouverture de la séance
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Administration générale
 - 4.1. Gestion financière
 - 4.1.1. Prévisions budgétaires

4.1.1.1. Présentation

4.1.1.2. Adoption

- 4.1.2. Programme triennal des immobilisations PTI 2022-2023-2024 Adoption
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance
- 1. MOMENT DE RÉFLEXION
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-12-307

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

• D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



4.1. GESTION FINANCIÈRE

4.1.1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

4.1.1.1. PRÉSENTATION

M. Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint invite monsieur le Maire, Alain Chapdelaine à expliquer et à déposer les prévisions budgétaires 2021.

Ledit document est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

2021-12-308

4.1.1.2. ADOPTION

Il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Guy Nadon et résolu :

• D'approuver et d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022, telles que présentées, soit :

Revenus: (3 585 033 \$)
Dépenses de fonctionnement: 3 301 346 \$
Remboursement de la dette à long terme: 313 817 \$
Remboursement au fonds de roulement: 17 900 \$
Transferts aux activités d'investissement: 119 400 \$
Affectations - Surplus accumulé libre: (165 000 \$)

Adoptée à l'unanimité

2021-12-309

4.1.2. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS PTI 2022-2023-2024 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

Le directeur général adjoint, M. Jean-Virgile Tassé-Themens, présente le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

 D'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, tel que présenté. Ledit programme est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Projets pour 2022 : 1 326 000 \$ Projets pour 2023: 1 166 000 \$ Projets pour 2024: 296 000 \$

- Que le programme triennal d'immobilisations adopté soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément au Code municipal;
- Que ledit programme est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.



Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-310

6. LEVÉE DE LA SÉANCE Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Marilyne Pichette et résolu :	
Adoptée à l'unanimité	
Alain Chapdelaine Maire	Jean-Virgile Tassé-Themens Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
CHAPDELAINE, maire, atteste que la s	2 du <i>Code municipal du Québec</i> , je, ALAIN signature du présent procès-verbal équivaut à e des résolutions adoptées par le conseil
Alain Chapdelaine, maire	